

OUI,
à certaines
conditions

CONTRÔLER OU LIMITER L'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE PERMET-IL DE RÉDUIRE LES APPORTS ?

La réduction du ratio de déchets captés en déchèterie est immédiate mais se pérennise à certaines conditions seulement. Le contrôle d'accès permet en premier lieu une baisse de la fréquentation.



La production de déchets annuelle par habitant sera souvent désignée uniquement par le terme « ratio ». Il est défini de la manière suivante :

$$\text{ratio} = \frac{\text{kilogrammes de déchets produits}}{\text{nombre d'habitants}}$$

UNE BAISSSE DU RATIO DE DÉCHETS IMMÉDIATE...

La mise en place du contrôle d'accès en déchèterie entraîne dès la première année une baisse du ratio de déchets. Ce ratio peut diminuer avant même que la limitation ou le contrôle d'accès ne soit effectif, notamment grâce à une campagne d'information sur le nouveau dispositif, accompagnée de la distribution des cartes d'accès aux habitants.

...QUI S'INSCRIT DANS LA DURÉE À CERTAINES CONDITIONS

L'effet du contrôle d'accès sur la réduction du nombre de passages par foyer et sur la production de déchets semblent s'inscrire dans la durée dans deux cas :

Lorsque le territoire le met en place alors qu'il a un tonnage de déchets élevé et supérieur à la moyenne régionale observée. Ce constat est moins évident lorsque la production de déchets est déjà inférieure à la moyenne régionale ;

Lorsque la communication s'inscrit dans la durée, avec par exemple des abaissements du seuil du nombre de passages après la mise en place du contrôle d'accès.

LE CONTRÔLE D'ACCÈS EST AVANT TOUT UN LEVIER POUR AGIR SUR LA FRÉQUENTATION

L'analyse de cinq cas d'étude fait apparaître que le contrôle d'accès permet en premier lieu de réduire la fréquentation en déchèterie. En second lieu, il peut aussi contribuer à diminuer les ratios captés en déchèterie, au moins lors de l'année de sa mise en place.

Directeur de la publication : Gaël Virlouvét

Rédacteur en chef : David Corre

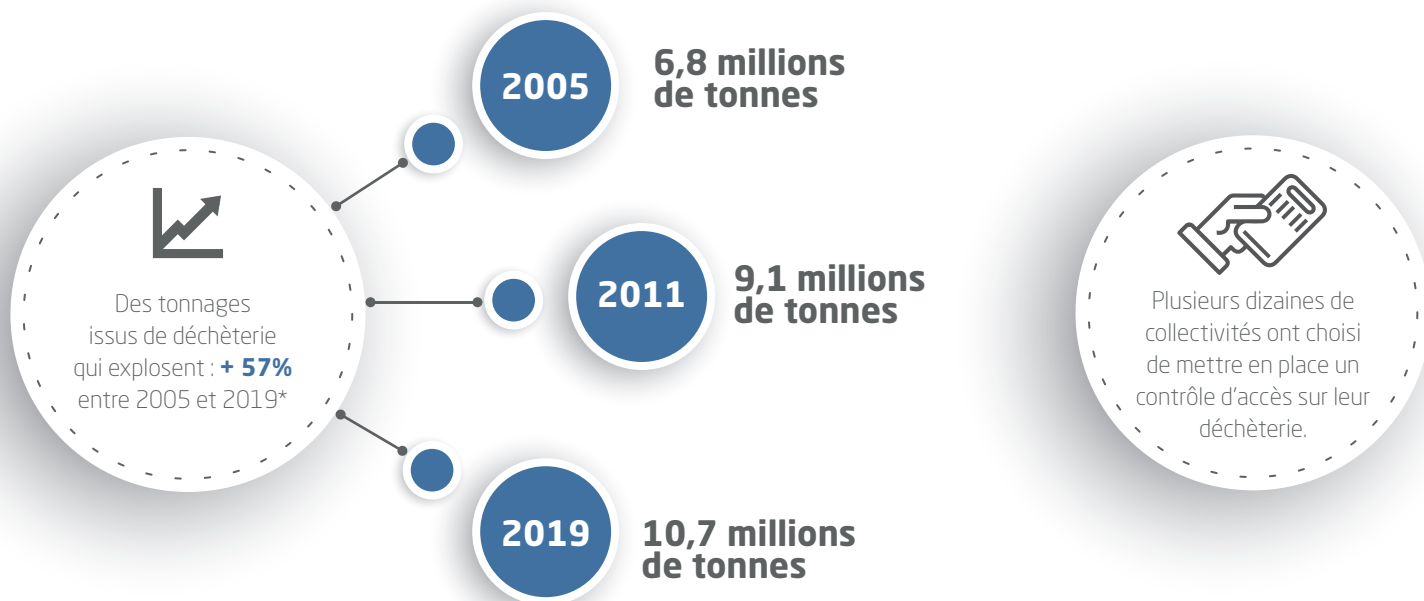
Rédactrice : Amélie Piedfer - **Rédacteur appui :** Colin le Calvez - **Relecteur-ice-s :** Maylise l'Hévéder, Aurélie Kaminski, Marc-Antoine Soullis

Mise en page et conception graphique : Elodie Mottier

Remerciements : Pays des Herbiers, SCOM Est Vendéen, SIEDMT0, SMICTOM d'Alsace Centrale, Syndicat Mixte de Thann Cernay

CONTRÔLER OU LIMITER L'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE PERMET-IL DE RÉDUIRE LES APPORTS ?

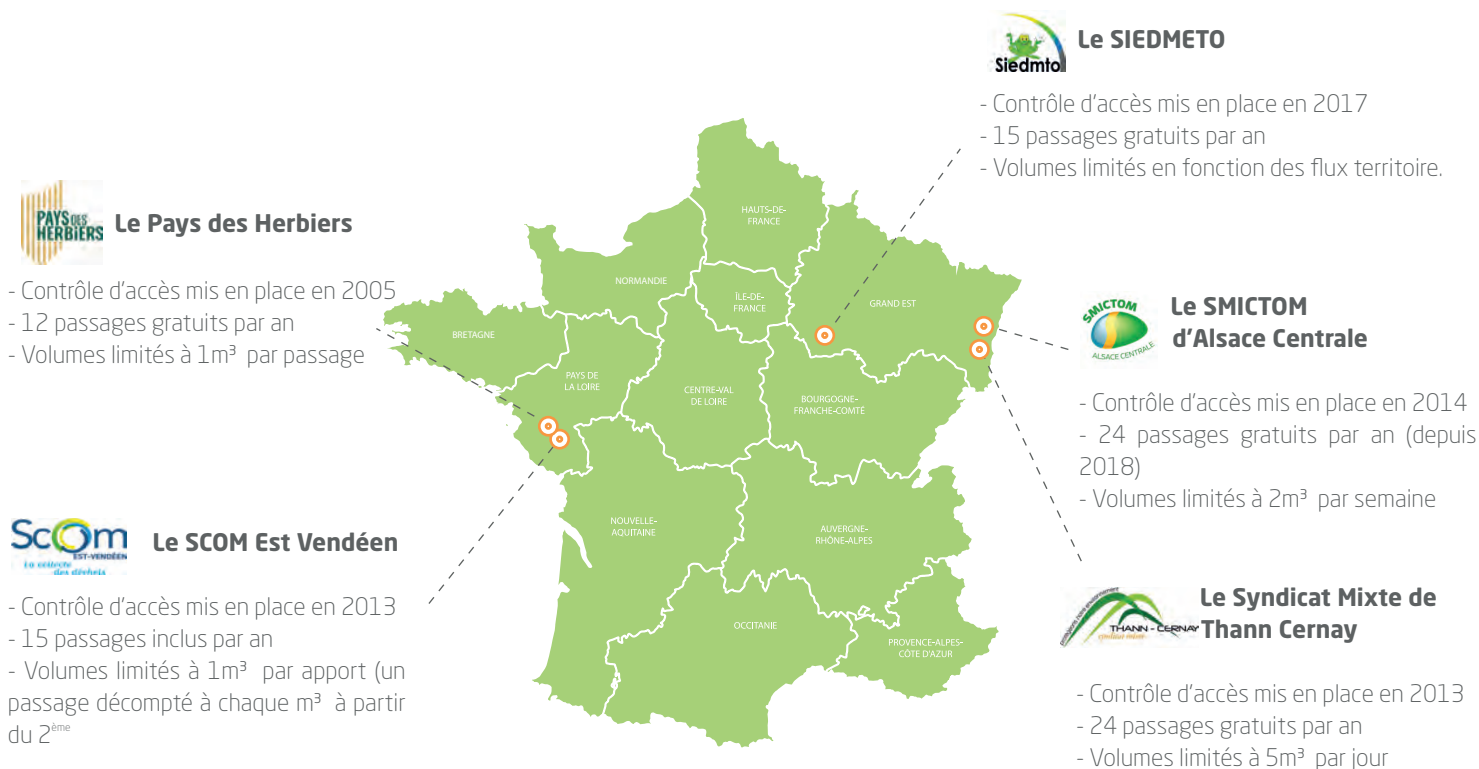
LE CONTEXTE



*Données SINOE®

Les déchets verts ne sont ici pas pris en compte : leur variabilité (pluviométrie, région) en fait un paramètre peu fiable. Cependant les tonnages de déchets verts totaux en France augmentent aussi : **+68 % entre 2005 et 2019**

NOUS AVONS INTERROGÉ DES COLLECTIVITÉS QUI ONT MIS EN PLACE LE CONTRÔLE D'ACCÈS



LES OBJECTIFS

LE CONTRÔLE D'ACCÈS EST AVANT TOUT UN LEVIER POUR AGIR SUR LA FRÉQUENTATION

OBJECTIFS PRINCIPAUX



TROIS EFFETS OBSERVÉS



Au SCOM Est Vendéen -19% sur le ratio* de déchets de déchèterie dès la première année

* Hors déchets verts



Alors que le contrôle d'accès était effectif depuis 5 ans, la mise en place d'un seuil au-delà duquel les passages supplémentaires sont facturés à l'utilisateur a permis de réduire de 24 % la fréquentation des déchèteries du SMICTOM d'Alsace Centrale (en moyenne sur deux ans).



En moyenne sur le SMTC et le SIEDMTO, on observe une hausse de **+ 22 kg de déchets¹ par passage** deux ans après la mise en place du contrôle d'accès² ; tandis qu'en France, on observe une baisse de **3 kg** du poids moyen par passage entre 2011 et 2017 (données SINOE®)

¹ Hors déchets verts

² Par rapport à trois ans avant la mise en place du contrôle d'accès, année de référence retenue car les effets de la communication sont visibles à partir de deux ans avant la mise en place, (cf page 3)

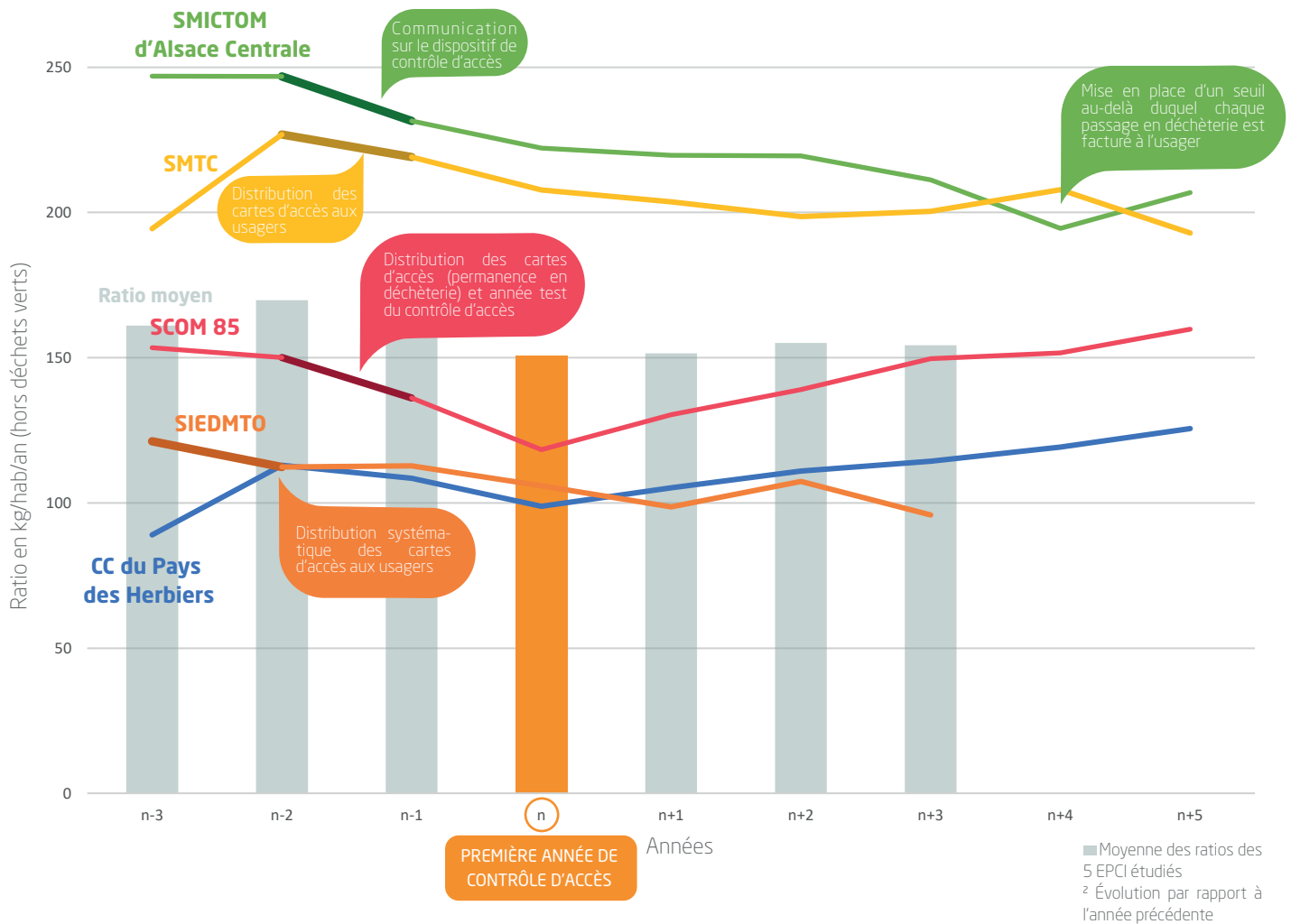
LES RÉSULTATS

ÉVOLUTION DES RATIOS DES DÉCHETS EN DÉCHÈTERIE (hors déchets verts)



Comment lire ce graphique ?

L'année n correspond pour chaque collectivité à l'année de mise en place du contrôle d'accès dans les déchèteries.



Les ratios de déchets diminuent avant la mise en place effective du contrôle d'accès. Cette diminution du ratio annuel de déchets est précédé, dans 4 cas sur 5, par la distribution systématique de cartes d'accès aux usagers ou la présence d'agents en déchèterie pour annoncer la mise en place du dispositif.

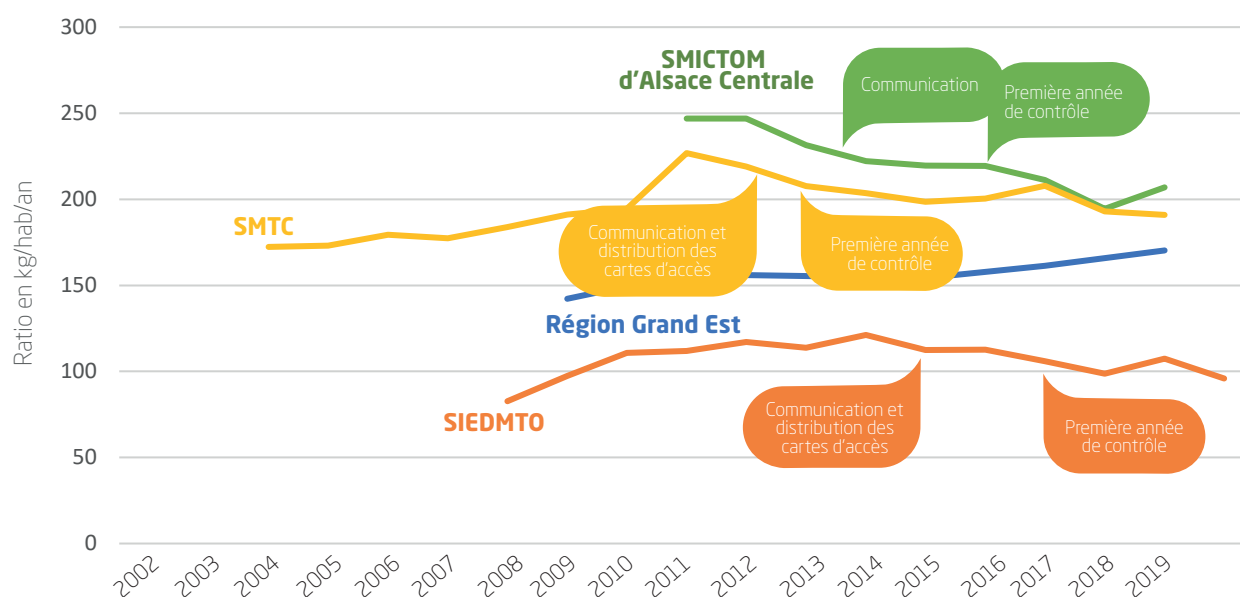
Les collectivités dont la production de déchets est relativement élevée par rapport aux moyennes régionales observées sur SINOE® (SMTC et SMICTOM d'Alsace Centrale) semblent profiter d'une baisse plus durable de leur ratio, alors que pour les collectivités avec une production de déchet à l'origine plus faible, la tendance retourne à la hausse après une légère baisse à la mise en place du contrôle d'accès.

ÉTUDE DE CAS DE DEUX RÉGIONS

LA RÉGION GRAND EST



Évolution des ratios des déchets de déchèterie (hors déchets verts) dans la Région Grand Est



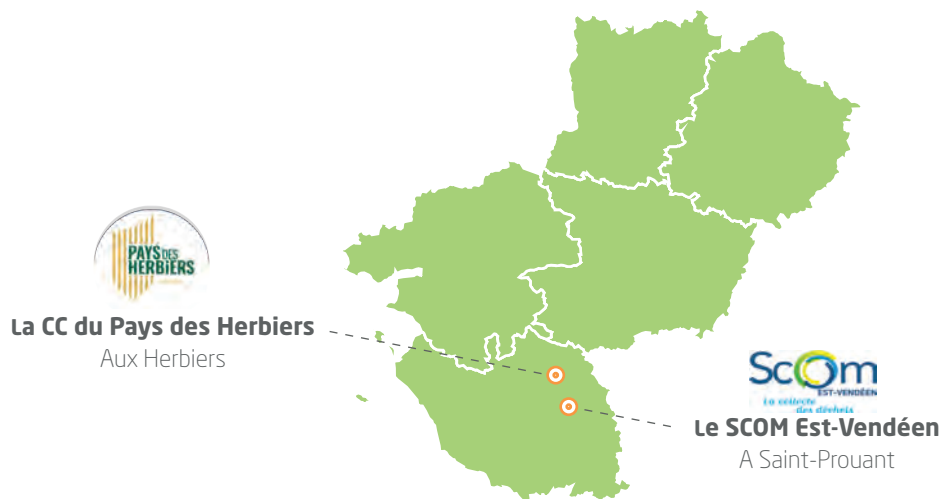
SMTC : Le ratio augmente jusqu'en 2011 (il passe de 175 à 225 kg/hab/an), puis diminue jusqu'à repasser en dessous de la barre des 200 kg/hab/an en 2019, alors que la moyenne régionale croît progressivement. Les ratios du SMTC diminuent et tendent à rejoindre la moyenne régionale.

SMICTOM d'Alsace Centrale : Depuis 2011, le ratio décroît progressivement (il passe de 250 en 2011 à moins de 200 kg/hab/an en 2018). Il semble se rapprocher de la moyenne régionale malgré une augmentation sur l'année 2019.

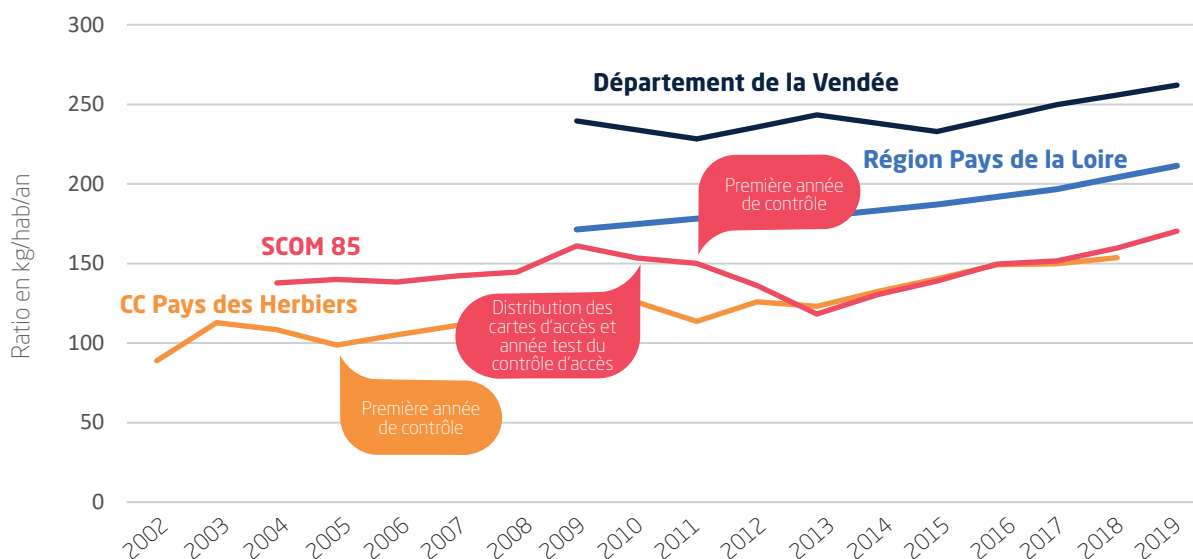
SIEDMTO : Le ratio augmente jusqu'en 2014 (il passe de 80 à 120 kg/hab/an), puis décroît jusqu'à atteindre 100 kg/hab/an en 2018. Entre 2008 et 2015, le ratio augmente en suivant la tendance régionale. À partir de la mise en place du contrôle d'accès, on observe une diminution du ratio du SIEDMTO alors que la moyenne régionale continue de croître.

ÉTUDE DE CAS DE DEUX RÉGIONS

LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE



Évolution des ratios des déchets de déchèterie (hors déchets verts) dans la Région Pays de la Loire

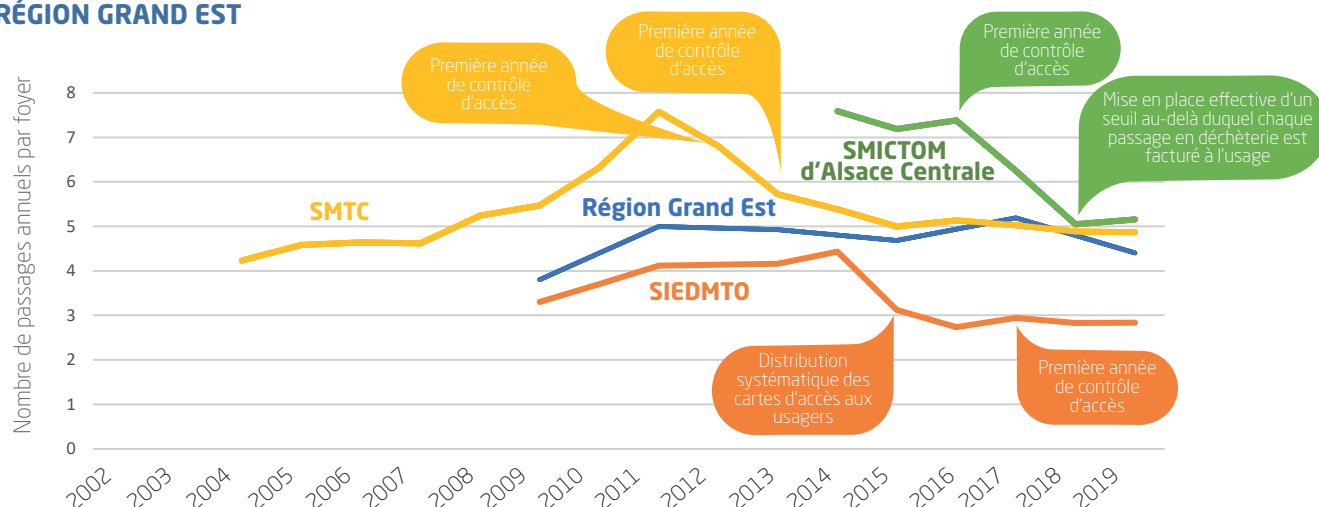


SCOM 85 : le ratio augmente jusqu'en 2009 (il gagne 20 kg/hab/an), puis diminue jusqu'en 2013. La diminution commence lors de la distribution des cartes d'accès en 2011, s'accélère en 2012, mais à partir de 2013, il repart à la hausse et suit les tendances départementales et régionales.

CC Pays des Herbiers : Le ratio est en hausse entre 2002 et 2010 (il passe de 80 à 125 kg/hab/an). On observe une légère diminution en 2004, l'année précédant la mise en place du contrôle d'accès. Après 2011, il suit tout comme le SCOM 85 les tendances croissantes de la région et du département, bien que les ratios restent inférieurs à ceux départementaux et régionaux.

ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE PASSAGES ANNUELS PAR FOYER

EN RÉGION GRAND EST

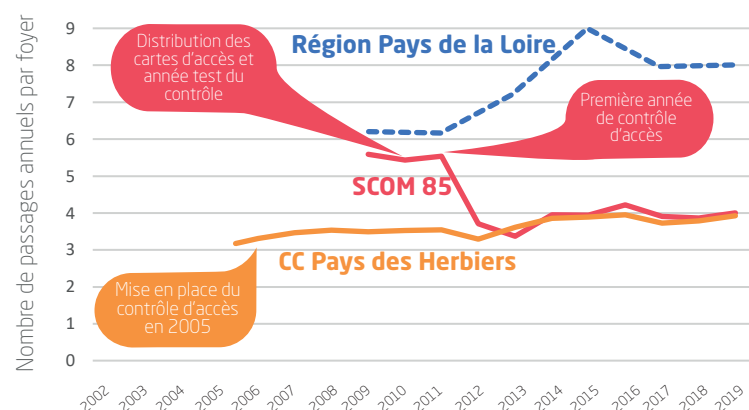


SMTC : La fréquentation augmente jusqu'en 2011 avant de décroître à partir de 2011. Elle se stabilise à partir de 2015. La forte augmentation suit la tendance régionale, mais la communication et la distribution des cartes d'accès semblent faire diminuer la fréquentation, alors que la tendance régionale est à la stagnation. Cela permet aux SMTC de rattraper la moyenne régionale en 2017, alors qu'elle était toujours supérieure avant cette date.

SMICTOM d'Alsace Centrale : La fréquentation diminue entre 2014 et 2018. Elle est en 2014 bien supérieure à la fréquence régionale. On observe dès la première année de contrôle d'accès une forte baisse de la fréquence, qui permet au SMICTOM d'Alsace Centrale d'avoir un nombre de passage annuels par foyer proche de celui régional.

SIEDMTO : La fréquentation augmente entre 2009 et 2014. Ce nombre de passages est inférieur à la moyenne régionale. À partir de 2014, notamment suite à la distribution systématique des cartes d'accès, la fréquence diminue fortement. Elle se stabilise ensuite, très en-deçà de la moyenne régionale.

EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE



SCOM 85 : Le nombre de passages annuels par foyer est stabilisé en 2009 et 2010. Il chute à partir de 2011 jusqu'en 2013, avant de se stabiliser en 2014. La diminution suit la mise en place du contrôle d'accès, qui débute en 2010.

Le nombre de passages annuels par foyer est bien en deçà de la moyenne régionale, qui a augmenté entre 2009 et 2019, passant de 6 passages annuels par foyer à 8.

CC Pays des Herbiers : Le nombre de passages annuels par foyer reste stable de 2006 à 2012, avant de croître pour se stabiliser autour de 4 en 2019. Il est très inférieur à la moyenne régionale.

La fréquentation diminue systématiquement suite à des actions de communication sur le dispositif. Ces changements comportementaux par anticipation ont déjà été identifiés sur la tarification incitative par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) dans une étude de 2016³.

Plusieurs années après la mise en place du contrôle d'accès, l'instauration d'une **limite du nombre annuel de passages** a permis au SMICTOM d'Alsace Centrale d'engager une nouvelle phase de communication sur le dispositif et de réduire ainsi la fréquentation.

La Communauté de Communes du Pays des Herbiers a mis en place très tôt le **contrôle d'accès** (2005), qui n'a pas abouti à une baisse de la fréquentation. Celle-ci s'est cependant maintenue à un niveau très bas. Pendant ce temps, en France, les déchèteries sont de plus en plus fréquentées (+32 % entre 2005 et 2014) et le nombre de filières qu'elles accueillent va croissant.

³ La tarification incitative de la gestion des ordures ménagères : quels impacts sur les quantités collectées ?, CGDD, mars 2016 / ⁴ Fréquentation totale des déchèteries en France, SINOE[®]

DES COLLECTIVITÉS SATISFAITES DU CONTRÔLE D'ACCÈS

LES COLLECTIVITÉS INTERROGÉES SOULÈVENT TROIS INTÉRÊTS DU CONTRÔLE D'ACCÈS



LES CONSEILS DES COLLECTIVITÉS POUR METTRE EN PLACE LE CONTRÔLE D'ACCÈS

AVANT



Établir un **dialogue** avec les usagers



Communiquer sur les **coûts**

PENDANT



Mener des actions de **prévention** des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en parallèle



Proposer des **alternatives** au dépôt en déchèterie (recyclerie...)

APRÈS



Abaissier **progressivement** le nombre de passages



Facturer les apports des professionnels au coût réel